



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

---

COMMUNE DE ONNION

---

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

---

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 24 septembre 2024, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire le 19 septembre 2024 par Monsieur le Maire André GERVAIS, et réuni en Mairie d'Onnion sous sa Présidence en présence de Mmes et MM :

GERVAIS André

GERVAIS Jean-Claude

CHARDON Brigitte

PASSY Dominique

PAPI Guillaume

BASTARD-MAURE Nadine

OBERSON Jean-François

VELAT Jocelyne

JADOT Jean-Noël

MAURE Sigrid

Absent(s) représenté(s) : Mr HAÏ Matthieu donne pouvoir à Mme CHARDON Brigitte ; Mr JACQUARD Thierry donne pouvoir à Mr PAPI Guillaume ; Mr WAILL Benoist donne pouvoir à Mr GERVAIS André ; Mme JEANTET Anne donne pouvoir à Mme PASSY Dominique ; Mme MAURE donne pouvoir à Mr GERVAIS Jean-Claude

Secrétaire de séance : Mme MAURE Sigrid

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler sur le compte rendu du 30 Juillet 2024. Aucune observation ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir : « renouvellement placement financier de la vente du village vacances - modification de la délibération d81-2024 du 30 juillet 2024 ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Information au conseil municipal concernant la décision prise par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations consenties par le conseil municipal (délibération D55-2024 en date du 09/04/2024) :

- En date du 23 septembre 2024, monsieur le Maire décide de confier l'ensemble des contrats d'assurances à la Société AXA dont le siège social est situé 37 avenue du Cran à 74000 ANNECY avec effet au 01 janvier 2025.

### **RENOUVELLEMENT PLACEMENT FINANCIER DE LA VENTE DU VILLAGE VACANCES - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION D81-2024 DU 30 JUILLET 2024 (Délib D88-2024)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 juillet 2024 concernant le renouvellement du placement financier de la vente du VVF comme suit :

- 1 000 000€ de placement à 3 ans sur les OAT (Obligation assimilable au trésor)
- 600 000€ de placement à 1 an sur un CT (Compte à terme)
- 200 000€ de placement à 1 an sur un CT
- 200 000€ de placement à 1 an sur un CT

Considérant les nouveaux taux des comptes à terme applicables à compter du 5 septembre 2024 plus intéressants que le taux sur une année, Monsieur le Maire propose de basculer les sommes énoncées sur un compte à terme pour une durée de 3 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Le Maire entendu et après en avoir délibéré,  
DÉCIDE de renouveler le placement des sommes ci-dessus : 600 000 €, 200 000€, 200 000€, sur un compte à terme pour une durée de 3 mois renouvelable.

CHARGE Monsieur Le Maire de faire procéder aux écritures et de signer toutes les pièces afférentes.

VOTE : 15 POUR

### **ONF : COUPE SANITAIRE EXCEPTIONNELLE DE LA PARCELLE 30 – HORS PROPOSITION ETAT D'ASSIETTE CAMPAGNE 2025 (Délib. D89-2024)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette année de nombreuses coupes ont été effectuées afin d'endiguer les attaques de scolytes sur notre commune. Il vient d'en commencer une nouvelle en parcelle 30 de la forêt communale. Cette dernière est sous surveillance depuis bientôt 2 ans, et déjà l'année dernière, elle subissait une coupe sanitaire de 450m<sup>3</sup> de bois scolytés afin d'essayer d'endiguer l'attaque. Malheureusement, l'épidémie sur cette parcelle ne s'arrête pas, en effet au mois de juillet il a été marqué de nouveau environ 500 m<sup>3</sup> de bois dépérissant.

À la suite d'échanges techniques sur la parcelle avec l'ONF, de la visite sur le site en présence de Mme CHARDON et de Mr JADOT) il conviendrait de récolter la totalité des épicéas sur la parcelle afin d'éviter une perte économique importante si l'entièreté du peuplement venait à être contaminé, mais aussi pour atténuer ou arrêter la propagation sur le massif. Monsieur JADOT insiste sur la rapidité de l'épidémie. A ce jour, la coupe concerne 4 ha de la parcelle sur 7.4 ha au total, et un total de 1700 m<sup>3</sup> sous écorce (volume commercial) a été estimé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de procéder à une coupe sanitaire de la totalité de la parcelle 30.

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes.

VOTE : 15 POUR

### **90 -S.I. LES BRASSES : PARTICIPATION FINANCIÈRE A L'ACHAT DES FORFAITS DE SKI EN PRÉVENTE SAISON 2024/2025 (Délib D90-2024)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 13 septembre du S.I. des Brasses nous informant des tarifs des forfaits pour la saison 2024/2025,

Considérant les tarifs des forfaits concernant les enfants et les jeunes en prévente, à savoir : 40 euros pour les enfants de moins de 5 ans ; 125 euros pour les enfants de 5 à 15 ans et 199 euros pour les jeunes de 16 à 21 ans pour la saison 2024/2025,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler cette année une participation financière sur l'achat de ces forfaits en prévente pour les enfants et jeunes domiciliés sur notre commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de verser une participation financière à l'achat des forfaits saison 2024/2025, en prévente, pour les enfants et jeunes domiciliés sur la commune.

FIXE le montant de cette participation communale par enfant comme suit :

- 30 euros pour les enfants de moins de 5 ans,
- 40 euros pour les enfants de 5 à 15 ans et les jeunes de 16 à 21 ans (sur justificatifs de scolarité),
- 13 euros pour le ski de fond.

VOTE : 15 POUR

### **91 - ENEDIS : CONVENTION DE SERVITUDES (Délib D91-2024)**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur la commune, Monsieur le Maire donne lecture de la convention avec la Société ENEDIS concernant le remplacement de deux supports bois sur la parcelle B/2537 au lieu-dit « Les Jovets » et demande à l'assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

VALIDE la convention de servitudes annexée entre ENEDIS et la Commune.

CHARGE Monsieur Le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

VOTE : 15 POUR

### **92 -DENEIGEMENT : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES PROCHAINES SAISONS HIVERNALES (Délib D92-2024)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les conventions de déneigement sont arrivées à échéance et qu'il convient de lancer une nouvelle consultation pour les périodes 2024/2025 – 2025/2026 – 2026/2027.

Arrivée de Mme JEANTET Anne à 19h55

Monsieur le Maire donne lecture du règlement de consultation et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce point.

Mme JEANTET Anne fait la remarque sur « *L'entreprise fera son affaire des véhicules irrégulièrement stationnés* » - Monsieur le Maire propose dans ce cas de faire appel à la police intercommunale en cas de problème – des photos pourraient être demandées au prestataire lorsqu'il rencontre des difficultés de passage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de lancer la consultation concernant la nouvelle campagne de déneigement des voies communales pour les saisons 2024/2025 – 2025/2026 – 2026/2027.

APPROUVE le règlement de consultation tel que présenté et annexé à la présente,

CHARGE Monsieur Le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

VOTE : 15 POUR

## **ECOLE PRIVEE DE SAINT-JEOIRE : PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Demande de participation financière de l'école primaire et maternelle privée de Saint-Jeoire : 10 enfants d'Onnion sont concernés – Après discussion et avis partagés, Monsieur le Maire propose, avant de prendre cette décision, de se renseigner auprès des communes de la CC4R pour savoir si elles ont participé ou non. Ce point est reporté à une prochaine séance.

**DPU :** Aucun dossier n'est à présenter ce mois-ci.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire demande aux différentes commissions de réfléchir sur des projets qu'elles souhaiteraient voir inscrire au budget 2025,
- Monsieur le Maire rappelle la rencontre qui aura lieu avec le Président du Conseil Départemental, Monsieur SADDIER, le 03 octobre prochain pour lui faire part des idées pour « redonner vie au bâtiment du VVF » ; un diaporama préparé par la commission en charge du VVF est présenté à l'assemblée sera proposé à Mr SADDIER.
- Monsieur le Maire rappelle que toutes les démarches administratives concernant la police intercommunale sont terminées et que ce service devrait être opérationnel très rapidement.
- Octobre Rose 2024 : Mme CHARDON Brigitte, responsable et active depuis plusieurs années, explique que sa présence sur le marché les années précédentes pour la vente de crêpes et de layette tricotée par des bénévoles ne sera pas reconduite cette année n'ayant plus de layette à vendre ; les tricoteuses étant beaucoup moins nombreuses, elles n'ont plus de stock à donner. Elle demandera à Aymeric d'annoncer cette action par la pose des panneaux l'entrée et sortie du village réalisés à cet effet.
- Bulletin municipal : Mme BASTARD MAURE Nadine est désignée « responsable » de cette commission. Mme MAURE Sigrid – Mme CHARDON Brigitte – Mr JADOT Jean-Noël travailleront également à l'élaboration du bulletin municipal. Mme BASTARD MAURE a déjà sollicité les associations de la Commune leur demandant de lui envoyer quelques photos, mais n'a reçu qu'une seule réponse à ce jour. Elle va les relancer espérant la sortie de ce bulletin en janvier 2025.
- Monsieur le Maire fait état de travaux de réfection de toiture sur la propriété de Mr BOSSON au lieu-dit « Route du Pont Chuard » ; par conséquent la circulation va être modifiée à partir du 23 septembre prochain pour une durée d'un mois. En effet, ces travaux nécessitent l'installation d'une grue sur la voie communale. Un arrêté a été pris autorisant la circulation en double sens, de chaque côté de la maison en travaux, avec l'autorisation d'emprunter la voie communale en sens interdit située à la jonction de cette voie et de la voie départementale RD26.
- Monsieur le Maire rappelle l'appel à candidatures lancé il y a quelques mois pour le poste de secrétaire générale de mairie. Plusieurs candidatures ont été reçues. Mme FOULAZ Ludmila a été retenue et prendra ses fonctions en novembre prochain.
- Monsieur le Maire explique sa rencontre avec Mme BERTAUX Lydie, Directrice l'école, concernant l'adhésion à l'USEP pour l'année prochaine, ce qui permettrait aux élèves de CE2/CM1 et CM2 de participer, à minima, à la manifestation commémorative sur

le plateau de Plaines-Joux (chemins de la mémoire). Le coût de cette adhésion (250 euros) sera pris en charge par la commune.

- Monsieur le Maire fait état des travaux mandatés par le SYANE concernant la mise en place de la fibre sur la commune. Ces travaux gérés par l'entreprise CIRCET, font l'objet de multiples plaintes sur la qualité des travaux (de la part des administrés et de la Commune). En effet, ces travaux ne sont pas réalisés correctement et les routes communales font l'objet d'importantes dégradations. Cette situation n'étant plus acceptable, Monsieur le Maire propose de faire un courrier à Monsieur BAUD-GRASSET Joël, Président de SYANE afin de l'alerter et de faire le nécessaire pour y remédier.
- Point sur le bâtiment Le Mont-Blanc : Mr le Maire fait part du mail reçu dernièrement par notre avocat nous informant que la procédure judiciaire lancée à l'encontre de la Société GARWIN a été évoquée le 18 septembre dernier près le Tribunal Judiciaire de Bonneville. Ce dossier a été renvoyé à l'audience du 13 novembre prochain.
- Cantine scolaire : Monsieur le Maire rappelle la rencontre avec la société en charge de la fourniture des repas (Ste LEZTROY) avant les vacances d'été dernier pour évoquer des problèmes récurrents sur la quantité des portions. LEZTROY s'était engagée à revoir ses manquements mais le problème persiste. Un nouveau rendez-vous est demandé par la Commune pour faire le point très rapidement.
- Repas des aînés : Monsieur le Maire remercie les élus ayant participé à cette journée et particulièrement Mme CHARDON Brigitte pour son implication dans l'organisation de cette journée.
- Monsieur le Maire a reçu une demande de prêt des barnums et rappelle que ce matériel (chapiteaux et barnums) n'est prêté qu'aux associations et communes de la CC4R mais pas aux particuliers. Après discussion, il n'est pas envisagé de changer les règles.
- Mr OBERSON, accompagné de Mr GERVAIS Jean-Claude, fait état de sa rencontre avec Mme MAS, consultante à la maison de l'Eco à Annemasse, venue présenter en mairie, la plateforme REZ'UP. Plusieurs communautés de communes de Haute Savoie et des partenaires économiques se sont associés pour accompagner les porteurs de projets et les créateurs d'entreprises dans la bonne réalisation de leurs projets et/ ou du développement de leurs entreprises. L'équipe REZ'UP propose de nombreuses prestations d'accompagnement très souvent gratuites. Toutes les démarches sont présentées sur le site internet : <https://www.rezup.org/>
- Mr le Maire demande à l'assemblée de réfléchir sur le devenir du bâtiment de la vieille cure.
- Monsieur le Maire remercie Monsieur ZIVY pour les photos qu'il réalise par drone sur le chantier de la crèche et dernièrement sur toutes les toitures des bâtiments communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

**Le secrétaire de séance, Mme MAURE Sigrid,**



**Le Maire, André GERVAIS,**



